

(Version transmise par labos1point5 au *Monde*. Publié en ligne le 16 mars 2022 à 6h.)

## **Pour une éthique environnementale de la recherche**

Conscients de l'urgence écologique, les personnels de plus de 300 laboratoires de recherche en France sont engagés dans un processus réflexif sur leurs pratiques et leurs missions. Ils réalisent actuellement des bilans de gaz à effet de serre (GES), accompagnés par le travail du collectif Labos 1point5. Nombreux sont ceux qui, dans la foulée de cette mesure, ont engagé un processus d'expérimentation, toujours avec Labos 1point5, au cours duquel les personnels débattent, mettent en place et évaluent des solutions de transition et de réduction des émissions de GES. Cet effort ne relève pas pour l'instant de décisions politiques ou administratives, mais de l'initiative de laboratoires. Loin d'être vécu comme une contrainte, cet exercice répond à une demande de la communauté : se réapproprier les lieux d'exercice du travail scientifique et faire face aux nombreux défis environnementaux, dont le changement climatique.

Nous invitons à présent les membres de la communauté de toutes disciplines à aller plus loin et à définir collectivement une éthique environnementale de la recherche. Notre objectif est d'imaginer un nouvel horizon pour le monde académique, qui s'affranchisse d'une compétition frénétique reposant sur l'illusion d'une énergie abondante et sans limites. Il ne s'agit pas d'une simple démarche de gestion opérée à système constant, mais d'une transformation systémique profonde des pratiques et d'une réincarnation des valeurs portées par les scientifiques, afin de redonner toute sa place à la coopération entre les individus et les établissements. Il s'agit aussi de sortir de l'ère du "productivisme scientifique", dont les impacts sur l'environnement, l'intégrité scientifique et la santé mentale des personnels de recherche sont délétères.

Cette transformation doit se faire dans un cadre respectueux des valeurs et des règles de conduite constitutifs de ce que l'on peut appeler, de façon large, « l'éthique scientifique ». Celle-ci concerne l'intégrité scientifique (on ne publie que ses propres résultats, sans les manipuler), la collégialité, le refus des conflits d'intérêts et du copinage (par exemple dans les décisions de publication ou d'attribution de ressources financières) ou encore l'encadrement strict de certaines conditions de recherche (comme l'utilisation des animaux à des fins scientifiques). Au même titre que le droit commun ou la réglementation, l'éthique scientifique encadre / cadre la liberté académique, c'est-à-dire la liberté d'élaborer des théories, d'expérimenter et de vérifier des résultats, sans influence ni pression des pouvoirs économiques, politiques ou religieux. Pour faire face aux bouleversements écologiques et continuer à exercer nos métiers, nous affirmons que cette éthique scientifique doit désormais être complétée par une éthique environnementale de la recherche. Notre objectif ici n'est pas de statuer sur son contenu précis, mais de proposer à ce stade deux principes.

Le premier, c'est que le processus d'élaboration de cette éthique environnementale de

la recherche doit être conduite par les personnels des laboratoires dans leur diversité, en respectant la collégialité et l'autonomie du champ scientifique vis-à-vis des pouvoirs politiques, financiers, religieux. Il doit également être ouvert aux messages venant de toutes les composantes sociales ou naturelles qui sont "parties prenantes" dans le processus de construction du savoir, c'est-à-dire dont la vie sera touchée, en bien ou en mal, par les résultats de la science.

Le second principe, c'est d'inclure dans nos discussions non seulement les pratiques, mais encore les finalités du travail scientifique. D'une part, en ce qui concerne les pratiques, un impératif éthique est de réduire l'empreinte environnementale des activités de recherche. Il s'agit notamment de réfléchir à la limitation des trajets en avion, des matériels jetables en plastique dans les laboratoires, ou encore au bien-fondé de construire de nouveaux complexes de recherche sur des terres fertiles ou de nouveaux télescopes au sommet de montagnes vierges. Étant donné la croissance exponentielle de l'impact environnemental du numérique, ses objectifs et ses usages scientifiques doivent aussi être analysés et redéfinis. D'autre part, il relève de la responsabilité individuelle et collective des scientifiques d'évaluer les impacts potentiels sur l'environnement de leurs propres travaux et de placer la limite entre des sujets à traiter et d'autres à laisser de côté en raison de leur impact négatif. La conséquence de ce deuxième principe est que les institutions devront offrir aux scientifiques la possibilité de modifier leurs pratiques, de réorienter leurs recherches ou activités, en plaçant la logique compétitive au second plan pour, cette fois, être en accord avec l'éthique environnementale de la recherche.

Nous avons un cadre de travail pour accueillir ces réflexions : le collectif Labos 1point5 et le groupement de recherche soutenu par INRAE et le CNRS que nous avons créé en mai 2021. Nous espérons que les travaux qu'ils mèneront sur ce sujet, qui puisent leur origine dans les résultats des recherches scientifiques actuelles, puissent contribuer à l'inscription de certains fondements de l'éthique environnementale dans la loi. C'est au prix de cet effort de tous et toutes que la science, dans toute sa diversité, pourra continuer à produire des connaissances qui ne déferont pas le monde qu'elle prétend décrire.